



YAAM

Conditions générales d'adhésion à YAAM, le Club

Résumé YAAM

1. Les valeurs de YAAM, le Club

Le club promeut l'égalité des opportunités dans le marché de l'art pour les femmes et les hommes à travers la mise en place d'un **réseau d'entraide et des dispositifs pédagogiques** complets à destination des professionnels du marché de l'art, permettant aux membres de trouver les ressources pour faire grandir leur carrière ou leur business et ainsi, maximiser leurs succès.

2. Adhésion

Chaque membre de YAAM passe un contrat avec YAAM, le Club. Ce dernier se réserve le droit, à sa discrétion, d'accepter ou de refuser les candidatures.

YAAM, le Club communiquera la confirmation d'adhésion à chaque nouveau membre par courriel.

YAAM, le Club se réserve le droit de facturer à ses membres les frais d'adhésion annuels. YAAM, le club pourra choisir, à son entière discrétion, de modifier ou de renoncer à ces frais ou cotisation.

Le membre est tenu de prendre connaissance de toutes les caractéristiques principales des services avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un service est la seule responsabilité du membre.

3. Demande d'adhésion

En remplissant et en soumettant votre demande d'adhésion vous acceptez les présentes conditions générales et confirmez adhérer aux valeurs qui animent YAAM, le Club.

YAAM, le Club examine les demandes d'adhésion toutes les semaines et admet de nouveaux membres lorsque des places sont disponibles. YAAM, le Club est seul à décider qui devient membre.

Vous êtes libre de retirer votre demande d'adhésion à tout moment. Pour cela, contactez Céline Aassila à celine.aassila@yaam.fr. Si votre demande d'adhésion est acceptée, nous vous le confirmerons en vous envoyant un courriel de bienvenue. Votre adhésion annuelle commencera à la date à laquelle nous recevrons votre paiement.

4. Proposer des nouveaux membres

Les membres YAAM, le Club sont invités à suggérer de nouveaux adhérents. Le formulaire de demande est disponible sur YAAM.fr.

5. Renouvellement de votre adhésion

La durée minimale d'adhésion à YAAM, le Club est d'un an, par la suite renouvelable sur une base annuelle.

Les renouvellements d'adhésion YAAM, le Club ne sont pas automatiques et sont revus par YAAM, le Club sur une base annuelle. La décision de YAAM, le club est définitive et sans appel.

6. Répertoire des membres YAAM, le Club

Pour des raisons de sûreté et de sécurité, il est important que nous ayons vos coordonnées actuelles, ainsi qu'une photo de vous, dans notre répertoire des membres. En devenant membre de YAAM, le Club, vous acceptez que nous conservions vos données personnelles et une photo dans le cadre de votre adhésion. En cas de changement de vos coordonnées ou des informations concernant votre moyen de paiement, veuillez-nous en informer via la page de votre compte ou par courriel à l'adresse celine.aassila@yaam.fr.

7. Paiement de votre adhésion YAAM, le Club

Lorsque votre adhésion est approuvée ou renouvelée, votre cotisation devient exigible immédiatement. En nous fournissant vos coordonnées de paiement, vous acceptez et consentez à être facturé des frais d'adhésion, sous la forme réclamée par YAAM, le Club lors de l'approbation ou du renouvellement de votre demande. YAAM, le Club se réserve le droit de modifier notre cotisation à tout moment et nous vous informerons à l'avance de tout changement relatif au montant, à la date ou à la périodicité de versement de vos frais d'adhésion.

Les services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site YAAM.fr lors de l'enregistrement de la commande par le membre.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Une facture est établie par YAAM, le club et remise au membre lors de la fourniture de l'adhésion.

En cas de non-paiement de la cotisation annuelle (ou de tout versement de celle-ci) dans un délai d'un mois suivant la date d'échéance, l'entrée à nos événements vous sera refusée et votre adhésion sera résiliée.

8. Résiliation de votre adhésion et renouvellements

Si vous avez opté pour un paiement annuel et que vous souhaitez résilier votre abonnement en cours d'année, votre cotisation sera conservée par YAAM, le Club. Tout remboursement sera effectué à la discrétion de YAAM, le Club.

Toutes les adhésions seront automatiquement renouvelées, à moins que vous ayez choisi d'annuler votre adhésion ou que votre adhésion à YAAM, le Club ne soit résiliée à la discrétion de YAAM, le Club.

YAAM, le Club vous contactera deux semaines avant votre renouvellement automatique, afin de vous informer du tarif de votre abonnement pour l'année à venir.

9. Vos informations personnelles

Vous êtes informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à l'adhésion auprès de YAAM, le club.

Les informations personnelles seront utilisées conformément à notre politique de confidentialité et sont récoltées uniquement pour l'exécution du contrat d'adhésion.

Les données à caractère personnel sont les suivantes :

Adhésion

- Nom / Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse Email
- Date de naissance
- Nom de l'entreprise
- Poste occupé
- Nom du parrain.

10. Paiement

Dans le cadre du paiement de l'adhésion ou des événements proposés par YAAM, le club, celui-ci enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit.

YAAM, le club conservera les données recueillies pendant un délai de 5 ans, couvrant le temps de la prescription de la responsabilité civile contractuelle applicable.

YAAM, le club met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et YAAM, le club ne peut garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

En application du règlement applicable aux données à caractères personnel, en tant que membre, vous disposez des droits suivants :

Vous pouvez mettre à jour ou supprimer les données qui les concernent, supprimer leur compte en écrivant à l'adresse électronique celine.aassila@yaam.fr. Vous pouvez demander la mise à jour des informations si celles-ci sont inexactes. Vous pouvez demander la suppression de vos données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Vous pouvez également solliciter la portabilité des

données détenues par YAAM, le club vers un autre prestataire. Enfin, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données par YAAM, le club.

Avantages de l'adhésion YAAM, le Club

11. Les événements

Le Club rassemble des professionnels du marché de l'art autour d'événements variés, organisés tout au long de l'année afin de leur permettre de se rencontrer et de créer des opportunités business au sein d'une communauté fondée sur les valeurs d'entraide et de solidarité.

Les afterworks du marché

12 événements par an - Ouvert à tous les membres

Rendez-vous tous les deuxièmes mardis du mois dans le bar ou les jardins du Club we are_. Venez rencontrer les membres autour d'un verre et profitez de l'ambiance chaleureuse des salons du Club we are_.

Les soirées privées du marché

12 événements par an - Ouvert aux seuls membres Business et Business +

Rendez-vous tous les mois autour d'événements uniques grâce à nos partenariats avec des entreprises, des fondations et des associations culturelles ou de secteurs connexes.

Les dîners du marché

2 fois par an - Ouvert aux membres Découverte, Business et Business +

Rendez-vous dans une salle privée du restaurant du Club We are_. Faites la connaissance d'une personnalité marquante du secteur lors d'un moment privilégié et convivial dans un cadre intimiste.

Les sessions de formation

3 événements par an - Ouvert aux membres Découverte, Business et Business +

Rendez-vous une fois par trimestre dans les salons privés du Club we are_ en horaires afterwork. Inscrivez vous à nos formations adaptées aux problématiques du secteur du marché de l'art ou participez à un coaching pour développer vos compétences personnelles. Des solutions pratiques suivies d'ateliers, délivrés par un expert spécialement briefé sur les problématiques métier des participants.

Les talks

3 événements par an - Ouvert à tous les membres

Rendez-vous une fois par trimestre dans les salons privés du Club we are_

1 problématique du secteur, des expertises de professionnels et des questions/réponses pour faire la lumière sur les challenges du marché de l'art, discuter solution et comprendre les missions de chacun.

La soirée annuelle

1 fois par an - Ouvert à tous les membres

Rendez-vous dans le somptueux hôtel particulier du Club we are_
Point d'orgue de l'année où adhérents et partenaires se retrouvent dans un cadre festif et branché pour clôturer/lancer la saison.

12. L'accès à un réseau de professionnels du marché de l'art

Pour devenir membre de YAAM, le Club, vous devez être un professionnel dans le secteur du marché de l'art, attester de plus de 3 ans d'expérience dans le milieu du marché de l'art et être coopté par un membre (Si vous ne l'êtes pas, le bureau se réunira pour examiner votre candidature)

Toute candidature doit être envoyée via le formulaire en ligne, disponible sur le site yaam.fr. Si vous n'êtes pas coopté, le bureau se réunira pour examiner votre candidature.

13. Les invités

Si vous souhaitez vous rendre à l'un des événements accompagné d'un invité, vous devrez initier une demande auprès de YAAM, le Club en écrivant une demande spéciale par courriel à l'adresse celine.aassila@yaam.fr. La demande sera examinée et confirmée ou refusée à la discrétion de YAAM, le Club. Il vous incombera de veiller à ce que tous vos invités respectent les règles et politiques de YAAM, le Club. En tant que membre YAAM, le Club, toute violation de notre règlement par l'un de vos invités pourra entraîner la suspension, voire l'annulation de votre adhésion.

14. Confidentialité

La direction de YAAM, le Club ainsi que tous ses membres sont tenus de respecter des normes de confidentialité extrêmement rigoureuses, et s'engagent à traiter tous les dossiers et informations personnelles des membres et de leurs invités de façon strictement confidentielle.

15. Responsabilité de YAAM, le club

YAAM, le club garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le membre, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation de l'adhésion dans les conditions et selon les modalités.

YAAM, le club est préparé à accueillir ses membres en toute sécurité lors des événements que la société organise.

16. Accidents et blessures

Nous visons à ce que tous nos membres et invités puissent se détendre et profiter des activités et installations proposées en toute sécurité. Les membres et leurs invités acceptent de respecter le règlement de YAAM, le Club.

Dans le cas où un membre aurait un accident ou subirait des blessures lors d'un événement organisé par YAAM, le Club, veuillez en informer la direction de YAAM dès que possible, en tout état de cause, dans les 24 heures suivant l'incident. En plus de nous renseigner sur l'état de notre membre, ces informations sont nécessaires pour nous aider à respecter nos obligations en matière de santé et de sécurité et à des fins d'assurance.

17. Procédure disciplinaire

Les membres dont la conduite pourrait porter préjudice à la réputation et à l'intégrité de YAAM, le Club verront leur adhésion suspendue ou seront expulsés. Les actions qui ne sont pas tolérées incluent un comportement inapproprié, violent, discriminatoire ou abusif, et tout comportement allant à l'encontre de notre engagement en faveur de la diversité et l'inclusion, ainsi que la divulgation d'informations concernant les activités de YAAM, le Club, ses membres aux médias.

Un membre expulsé ne peut pas revenir en tant qu'invité. Tout remboursement des frais d'adhésion du membre expulsé sera effectué à la discrétion de YAAM, le Club. Les membres qui déroberont, endommageront ou détruiront volontairement des biens appartenant à YAAM, le Club, à ses membres, lors des événements organisés par YAAM, le Club, seront passibles d'expulsion et/ou risqueront la suspension ou la résiliation de leur adhésion.

Chaque membre s'engage à respecter les statuts, règles et règlements de YAAM, le Club en toutes circonstances, dès son acceptation en tant que membre.

Si YAAM, le Club considère que la conduite d'un membre à l'intérieur ou à l'extérieur de YAAM, le Club est contraire aux intérêts de YAAM, le club, peut, avec effet immédiat, expulser le membre de ses locaux et/ou suspendre ou résilier l'adhésion de ce membre, sans avoir à donner de motif.

18. Droits et privilèges de l'adhésion

Les membres de YAAM, le club bénéficient de tous les droits et privilèges qu'offre YAAM, le club à une personne en sa qualité de membre, et sont soumis aux présentes règles, mais n'ont aucun droit de propriété sur aucun des événements organisés.

19. Propriété intellectuelle

Les membres et leurs invités ne doivent pas utiliser les noms, logos, couleurs, marques de commerce, marques de service, photographies, habillages ou autres caractéristiques utilisés pour identifier YAAM, le club, sans l'accord écrit préalable de YAAM, le club autorisant leur utilisation spécifique.



Par la présente, vous reconnaissez expressément que les marques YAAM, le club sont la propriété valide, unique et exclusive de YAAM, le club, sa société mère, ses sociétés affiliées et/ou ses filiales. Les membres et leurs invités ne peuvent pas produire, utiliser ou créer, ou autoriser des tiers à produire, utiliser ou créer, les marques YAAM, le club, à quelque fin que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, dans tout document de communication et matériels marketing, publicitaire ou promotionnel (y compris, mais sans s'y limiter, des brochures, dépliants, invitations et messages électroniques) utilisant les marques YAAM, le club sans le consentement écrit préalable de YAAM, le club.

20. Interprétation du règlement

En cas de litige concernant la signification ou l'interprétation du présent règlement, la question sera soumise à YAAM, le club, qui prendra une décision définitive et sans appel.

Ces règles sont régies et interprétées conformément au droit français, et chaque membre s'engage à se soumettre à la juridiction exclusive des tribunaux français.

21. Modification des conditions générales d'adhésion à YAAM, le Club

Il arrive que YAAM, le club modifie le règlement de YAAM, le club, en publiant une notification sur yaam.fr et sur l'application YAAM, le club. Veuillez noter que la version la plus récente des conditions d'adhésion à YAAM, le club se trouve sur yaam.fr.

22. Nous contacter

Si vous avez des questions concernant votre adhésion YAAM, le club et/ou le règlement de YAAM, le club, nous vous invitons à nous envoyer un message à celine.aassila@yaam.fr .